



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lignes

Question écrite n° 83453

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur le fait que la SNCF vient de classer le passage à niveau de Rettel (Moselle) parmi les plus « préoccupants » en Lorraine. Sur le terrain de nombreux élus locaux ont déjà demandé la suppression de ce point noir et dans un souci de sécurité, il lui demande s'il envisage de l'inscrire dans le programme national de suppression des passages à niveau dangereux.

Texte de la réponse

Le passage à niveau n° 18 de Rettel (Moselle) est franchi quotidiennement par 1 071 véhicules et par 32 trains. En dix ans, ont eu lieu sur ce passage à niveau trois bris de barrières et une collision entre un poids lourd immobilisé sur les voies et un train en 2001. Son accidentologie est très en deçà des seuils qui permettraient de le classer dans la catégorie des passages à niveau dits « préoccupants », dont le traitement est réalisé en priorité. Celle-ci regroupe les franchissements sur lesquels, entre 1998 et 2008, ont été constatés trois collisions ou quinze heurts d'installation, ou une collision et onze heurts, ou deux collisions et dix heurts ou ayant un trafic ferroviaire et/ou trafic routier dense. Pour autant, dans le cadre des actions entreprises depuis l'accident d'Allinges, les travaux de la déviation de la route départementale 654, dans la commune de Rettel, sont en cours et s'achèveront fin 2010. Cette nouvelle voirie franchissant les voies ferrées par un ouvrage supérieur permettra la suppression du passage à niveau de Rettel à l'issue des travaux, début 2011. L'État et Réseau ferré de France ont apporté une contribution de 200 000 EUR au titre des travaux ferroviaires nécessaires au projet comprenant la suppression du passage à niveau.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83453

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 9 novembre 2010

Question publiée le : 6 juillet 2010, page 7514

Réponse publiée le : 16 novembre 2010, page 12516